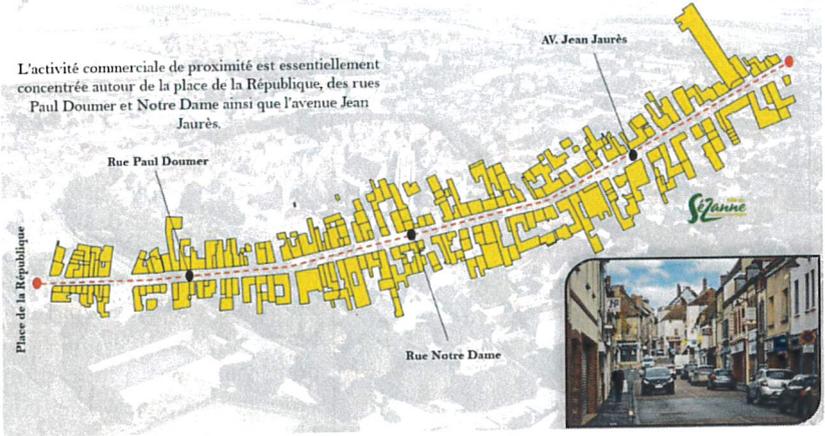


FICHE ACTION N° 01

Vitrophanies

Orientation stratégique	Redynamiser le centre-ville par des mesures de soutien aux commerces de proximité et à l'artisanat
Action nom	Mise en place de vitrophanies dans les vitrines vides du centre-ville
Action n°	01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Sézanne
Description de l'action	<p>Sézanne est l'une des principales communes de la zone avec un pôle commercial disposant d'une locomotive alimentaire importante qui rayonne quasiment seule sur ce territoire. Elle fait partie de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais, qui compte 62 communes membres et 21 360 habitants ; elle en est la commune la plus peuplée et celle qui est dotée du plus grand nombre de commerces, de restaurants, cafés et d'entreprises des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.</p> <p>Mais malgré cela, Sézanne fait l'objet d'une vacance assez visible le long de son linéaire marchand (une activité essentiellement concentrée autour de la place de la République, des rues Bouvier-Sassot, Paul Doumer et Notre Dame ainsi que l'avenue Jean Jaurès). Cette réalité ne s'accorde donc pas avec l'idée d'une rue commerçante active et attractive. La volonté de conserver et consolider les activités commerciales en centre-ville étant primordiale, la mise en place de la vitrophanie pourrait permettre à la Ville de redynamiser les façades/vitrines, tout en animant la rue !</p> <p>D'une part, elle permettra de masquer temporairement l'intérieur d'un local vide le temps de le commercialiser et d'autre part de constituer une solution visuellement efficace pour conserver une continuité visuelle linéaire de la rue commerçante.</p> <p>Elle peut être également utilisée dans le cadre d'une action marketing territoriale et permettre de susciter l'intérêt de nouveaux commerçants, tout en habillant la rue commerçante pour la rendre attractive ! Elle reste d'ailleurs très pratique, autant dans sa mise en place que dans sa désinstallation.</p>
Partenaires	La Ville de Nogent-Sur-Seine (lancement d'une action commune)
Dépenses prévisionnel/définitif Plan de financement prévisionnel / définitif	Les dépenses ainsi que le plan de financement prévisionnel ne sont pas encore définies



Calendrier	Aucun calendrier n'est encore défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effet attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuité visuelle agréable du linéaire marchand - Rues commerçantes actives et attractives <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets émergents ou besoins exprimés
Conséquence sur la fonction de centralité	La fonction commerciale représente le principal levier de centralité. La dynamisation du commerce, porteuse d'animation et de flux de clients ou de chalands, de promeneurs ou de touristes, met en synergie les principaux acteurs du centre-ville. Cette action permettra à la ville de conserver et renforcer l'image d'un bourg-centre riche en commerces, dynamique et attractif.
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 01.1 : Linéaire marchand 

FICHE ACTION N° 02

Base de données

Orientation stratégique	Redynamiser le centre-ville par des mesures de soutien aux commerces de proximité et à l'artisanat
Action nom	Mise en place d'une base de données répertoriant les locaux commerciaux disponibles sur la ville de Sézanne.
Action n°	02
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Sézanne
Description de l'action	<p>La mairie est souvent le point de passage pour toute personne cherchant des informations, y compris d'éventuels futur(e)s commerçant(e)s, il serait donc intéressant de mettre cette base de données à disposition de toute personne cherchant de locaux pour installer une activité professionnelle (commerce, artisanat, bureaux) à Sézanne (disponibilité des locaux correspondant à ses critères (adresse, surface de vente, emplacement par rapport au centre-ville)).</p> <p>Le but ? rendre visibles et accessibles nos locaux disponibles afin d'attirer des nouveaux commerçants qui chercheraient à s'implanter sur notre territoire.</p>
Partenaires	Action menée en interne
Dépenses prévisionnel/définitif Plan de financement prévisionnel / définitif	Cette action fait partie des missions de la cheffe de projet recrutée pour le projet et ne nécessite donc aucune dépense.
Calendrier	Actualisation de la base de données tous les 3 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effet attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une action facilitant les démarches de nouveaux commerçants qui cherchent à s'implanter - Ouverture de nouveaux commerces <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvertures/fermetures
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'avoir un état de lieux permanent sur la disponibilité des locaux commerciaux en centre-ville.
Annexes	Cf annexe diagnostic : Inventaire des locaux vacants



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 051-215104985-20240208-SV_2024_02_01-DE

FICHE ACTION N° 03

Mobilité : ECOVOIT

Orientation stratégique	Redynamiser le centre-ville par des mesures de soutien aux commerces de proximité et à l'artisanat
Action nom	Élargissement de l'application ECOVOIT lancée par Fère Champenoise sur notre territoire (covoiturage)
Action n°	03
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CC du Sud Marnais
Description de l'action	<p>Bien que la ville dispose d'une proximité avantageuse avec plusieurs grands centres urbains, la mobilité des habitants n'est pas pour autant aisée. Cela s'explique notamment par l'absence de transport en commun, qui ne permet pas de diversifier les modes de transport en dehors de la ville et qui rend l'utilisation de la voiture indispensable.</p> <p>La Communauté des Communes du Sud Marnais a créé en 2019 une application de covoiturage permettant à ses habitants de se déplacer sur des trajets intercommunaux ou vers les grandes agglomérations environnantes dans le cadre du travail, des loisirs ou de la vie quotidienne. Ce dispositif a connu un frein et s'est arrêté net depuis la crise du Covid-19.</p> <p>Aujourd'hui avec Fère Champenoise et Montmirail, l'idée est de relancer l'application et l'élargir sur l'ensemble de nos territoires.</p> <p>En plus d'amener une mobilité accessible (les trajets sont très peu onéreux voire gratuits selon les conducteurs), elle permettrait de créer du lien social entre les utilisateurs. Le démarrage a été un succès à Fère Champenoise en 2019, il semble donc intéressant de construire une campagne de communication commune autour de cet outil.</p>
Partenaires	Pays de Brie et Champagne Communauté des Communes du Sud Marnais Communauté des Communes de la Brie Champenoise
Dépenses prévisionnel/définitif Plan de financement prévisionnel / définitif	Les dépenses ainsi que le plan de financement prévisionnels ne sont pas encore définies
Calendrier	Validé au conseil communautaire
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Effet attendu : <ul style="list-style-type: none">- Favoriser les alternatives au véhicule individuel- Améliorer l'accessibilité- Réduire la facture énergétique liée aux déplacements- Agir sur la décarbonation de la mobilité- Accès aux bassins d'emplois / appui à la mobilité inter-entreprises (PDIE)- Renforcer l'attractivité des entreprises- Préserver le commerce de proximité- Attractivité touristique Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">- Retour d'expérience- Enquête auprès des utilisateurs, sur leurs freins et leurs besoins en termes d'utilisation et l'idée d'espace communautaire
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à développer et maintenir la mobilité sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 04

Guichet « Commerce et Artisanat »

Orientation stratégique	Redynamiser le centre-ville par des mesures de soutien aux commerces de proximité et à l'artisanat
Action nom	Mise en place d'un « Guichet Commerce et Artisanat »
Action n°	04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Sézanne
Description de l'action	<p>Au quotidien, les services de la Ville de Sézanne s'impliquent auprès des commerçants et des artisans, pour mener une politique de dynamisation, et de revitalisation améliorant ainsi le cadre de vie de tous les habitants.</p> <p>Consciente des difficultés rencontrées par les artisans et commerçants, souvent confrontés au labyrinthe administratif, la Ville entend rationaliser leur parcours dans la recherche des informations et démarches relatives à leur activité. Cet accompagnement sera facilité grâce à des permanences rassemblant les services de la Ville et son partenaire : la Chambre de Commerce et d'Industrie Marne en Champagne. Le tout au sein d'un même endroit « le Guichet Commerce et Artisanat ».</p> <p>Son rôle : faciliter le quotidien des commerçant(e)s et artisan(e)s en les orientant vers les bons contacts en fonction de leur problématique et ainsi les accompagner dans toutes les étapes de la vie de leur entreprise (recherche d'un local, conseil sur la réglementation, les aides et les exonérations...etc)</p>
Partenaires	Chambre de Commerce et d'Industrie Marne en Champagne
Dépenses prévisionnel/définitif Plan de financement prévisionnel / définitif	Cette action est plus ou moins déjà menée par la cheffe de projet recrutée pour le projet et ne nécessite pour l'instant aucune dépense.
Calendrier	Aucun calendrier n'est encore défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effet attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un service personnalisé, adapté aux besoins des commerçants et artisans sézannais <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques de sollicitation (typologie de demandes, nombre de commerçants reçus, profil des personnes reçus, thématiques redondantes...)



	- Mesure qualitative (taux de satisfaction, points forts, points à améliorer...)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité puisqu'elle permet à la ville de développer et pérenniser le commerce en centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 05

Les Tuileries

Orientation stratégique	Le développement du logement en centre-ville
Action nom	Relance de l'opération « Les Tuileries »
Action n°	05
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Sézanne
Description de l'action	<p>Entre 1995 et 2010, la Ville de Sézanne a connu une nette accélération de son urbanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - après une période de plus de 10 ans sans aucune vente, les 70 dernières parcelles de la ZAC St-Pierre ont été vendues en 5 ans environ à compter du milieu des années 90 ; - puis un nouveau quartier, situé entre le vieux Sézanne et les quartiers neufs de la ZAC St-Pierre, le Domaine des Saules, a été aménagé en 2001 et a été entièrement commercialisé en moins de 3 ans (30 parcelles libres et 3 terrains pour 15 logements individuels accolés "sociaux") ; - enfin, le Paradis (48 parcelles libres et 3 terrains pour une vingtaine de logements individuels accolés "sociaux"), dont la voirie a été inaugurée en juin 2004, a été presque entièrement commercialisé en une journée et les terrains ont été construits en trois ans environ. <p>La Ville avait donc décidé, dès 2007, d'aménager un nouveau quartier d'habitation dans le secteur dit « Les Tuileries », d'une superficie totale de 14 ha 78 a 68 ca, qui pourrait comprendre, à long terme, environ 125 parcelles. Mais les conséquences de la crise des années 2008-2009 ont mis un coup d'arrêt à ce projet. Puis d'autres investissements lourds se sont avérés prioritaires, et, lorsque la Ville a enfin pu à nouveau se consacrer à ce dossier, la crise sanitaire est intervenue qui a une nouvelle fois retardé le projet.</p> <p>Aujourd'hui, la Ville a besoin de répondre aux demandes qui se font jour, et a réactivé le dossier des Tuileries. Elle souhaite désormais entrer dans la phase de concrétisation de l'opération et a décidé d'en confier la viabilisation et la commercialisation à un opérateur extérieur par une concession d'aménagement. Toutefois, à la demande de la MRAE, la Ville doit à nouveau mener une étude environnementale, au regard des nouvelles exigences en matière d'écologie et de préservation de la biodiversité. Cette étude, d'une durée d'un an minimum, devrait pouvoir commencer au 1er trimestre 2024.</p> <p>Pour acquérir les terrains des Tuileries, la Ville a dû engager une</p>



	<p>procédure d'expropriation pour utilité publique, et des plans d'aménagement ont été établis par le cabinet d'architectes Arval. Ils ont été mis à jour en 2015, notamment pour pouvoir envisager un phasage à long terme. Bien entendu, ces plans ne figent pas la situation, mais certaines grandes lignes du projet restent incontournables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mixité sociale (25 % de logements locatifs proposés à prix modérés par un organisme logeur) ; - 75 % des parcelles réservées à l'accèsion à la propriété ; - maisons individuelles ou en individuels accolés, en R+1 exclusivement ; - part des espaces verts représentant au minimum 30 % de la surface totale, avec autant que possible, une coulée verte centrale ; - merlon de protection, arboré, au nord du site, pour protéger des nuisances de la RN4 ; - importance accordée au traitement des eaux pluviales ; - intégration de circulations douces.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	6 M€ de travaux - montant estimé au moment de la procédure d'expropriation.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Rien n'est défini actuellement
Calendrier	Aucun calendrier possible pour le moment
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effet attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la politique du logement entreprise par la Ville depuis 40 ans - Répondre à la demande du marché et inciter les jeunes ménages à s'installer à Sézanne <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions avec les différents partenaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Le logement est l'un des premiers facteurs capitaux d'insertion sociale et de développement territorial. Ce projet permettra non seulement de consolider la politique du logement que la ville mène depuis 40 ans mais permettra également de renforcer les fonctions de bourg-centre en favorisant l'accueil des nouveaux ménages.

Annexes

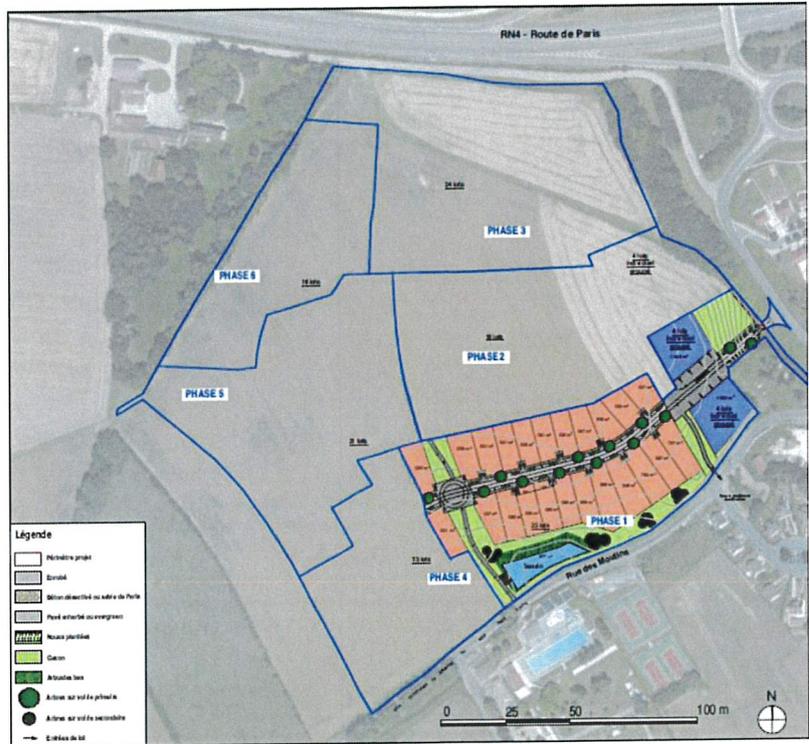
- Annexe 05.1 : Emplacement du projet



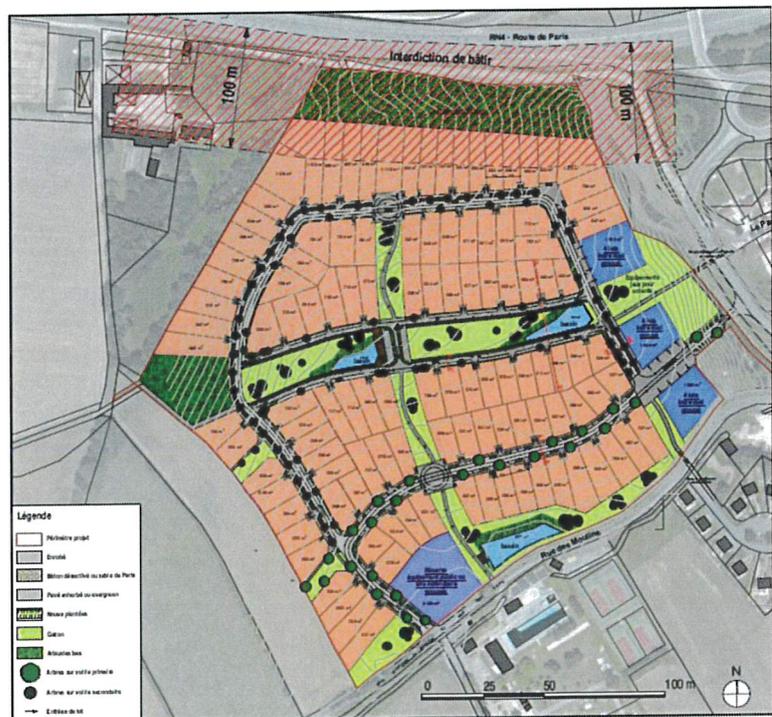
- Annexe 05.2 : Périmètre du projet d'aménagement



- Annexe 05.3 : Première phase envisagée



- Annexe 05.4 : Vue d'ensemble du projet



FICHE ACTION N° 06

Ancien Cinéma

Orientation stratégique	Le développement du logement en centre-ville
Action nom	Projet de l'ancien cinéma
Action n°	06
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Sézanne
Description de l'action	La Ville a mené ces dernières années, avec plusieurs opérateurs, une réflexion pour requalifier cette friche urbaine, et notamment dans la perspective de la construction de petits logements pour les seniors autonomes, mais les contraintes géographiques et techniques du site n'ont pas permis pour le moment d'aboutir. La réflexion se poursuit.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Le dernier projet envisagé prévoyait la construction de 8 logements, dont 3 plus particulièrement destinés aux seniors, mais le coût global prévisionnel de cette opération, soit 2 018 000 € TTC, était trop élevé, d'autant plus que la Ville aurait dû céder gratuitement le terrain et apporter de surcroît un peu plus de 600 000 €.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Rien n'est défini actuellement
Calendrier	Réflexion en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effet attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résorption d'une friche urbaine - Mise à disposition d'habitats adaptés pour seniors - Réponse aux besoins des habitants en matière de qualité de vie pour les faire rester en cœur de ville <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions avec les différents partenaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de bourgs-centre car elle permet de développer et diversifier l'offre de logement au centre-ville et ainsi maintenir les habitants sur cette zone.
Annexes	



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 051-215104985-20240208-SV_2024_02_01-DE

FICHE ACTION N° 07

OPAH - RU

Orientation stratégique	Le développement du logement en centre-ville
Action nom	Étude pré-opérationnelle pour une éventuelle OPAH-RU
Action n°	07
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A déterminer (en attente de réponse des services de l'État)
Description de l'action	<p>L'intervention sur l'habitat est une priorité pour améliorer les logements existants et créer une offre adaptée à la demande des publics cibles (jeunes actifs / familles / seniors).</p> <p>Le PETR mène sur son territoire une politique incitative de soutien à la rénovation de l'habitat privé qui se traduit par le déploiement du programme SARE et d'OPAH (2017-2022 puis 2023-2026). Ces deux dispositifs complémentaires permettent de répondre aux enjeux de rénovation thermique, de maintien à domicile et de lutte contre l'habitat indigne et insalubre identifiés lors de l'étude pré-opérationnelle de 2016. Cette étude a également permis d'identifier des logements potentiellement concernés par des problèmes thermiques, de dégradation, de vacance ou encore de valeur patrimoniale.</p> <p>La Ville souhaiterait lancer une étude pré-opérationnelle en vue d'une éventuelle OPAH-RU.</p> <p>Le but ? identifier les enjeux de manière plus aiguë en matière d'habitat. Doter la collectivité d'une stratégie opérationnelle pour favoriser l'investissement privé et requalifier le bâti dégradé et ainsi lutter contre la vacance.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Pays de Brie et Champagne - DDT - ANAH - Région Grand-Est
Dépenses prévisionnel/définitif Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connu à ce jour
Calendrier	Aucun calendrier n'est encore défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délai de réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions d'habitat en centre ancien - Renforcement de l'attractivité résidentielle du centre ancien



	L'OPAH-RU contrairement à l'OPAH classique se veut être un levier coercitif dans la rénovation du paysage
Annexes	Annexe 07.1 : Zones OPAH RR Tome 2 - Extrait cartographie Sézanne

Etude pré-opérationnelle de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Brie et Champagne



- Problème thermique
- Dégradation
- Vacance
- Patrimoine

Etude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat du Pays de Brie et Champagne



DIRECTION GÉNÉRALE DES
 FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

1

Département :
 MARNE
 Commune :
 SEZANNE

Section : H
 Feuille : 000 H 01

Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 01/07/2016
 (Bureau Honoraire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
 centre des impôts foncier suivant :
 EPERNAY

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
 ©2016 Ministère des Finances et des Comptes
 publics

● Problème thermique ● Dégradation ● Vacance ● Patrimoine



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL <h1 style="color: red; text-align: center;">2</h1>	
Département : MARNE Commune : SEZANNE	Section : H Feuille : 000 H 02 Echelle d'origine : 1/10000 Echelle d'édition : 1/30000 Date d'édition : 01/07/2016 (niveau horizon de Paris)
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : EPERNAY	
Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics	

- Problème thermique
- Dégradation
- Vacance
- Patrimoine

<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em; color: red;">3</p>	<p>Département : MARNE</p> <p>Commune : SEZANNE</p>	<p>Section : H Feuille : 000 H 03</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/3000</p> <p>Date d'édition : 01/07/2016 (niveau horsaire de Paris)</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : EPERNAY</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr 82016 Ministère des Finances et des Comptes publiques</p>
--	---	--	--	---



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 051-215104985-20240208-SV_2024_02_01-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

4

Département :
MARNE
Commune :
SEZANNE

Section : H
Feuille : 000 H 04
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/3000
Date d'édition : 01/07/2016
(feuille horsaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
EPERNAY

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics



<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>5</p>	<p>Departement : MARNE</p> <p>Commune : SEZANNE</p>	<p>Section : H</p> <p>Feuille : 000 H 05</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000</p> <p>Echelle d'édition : 1/20000</p> <p>Date d'édition : 01/07/2016 (l'usage horaire de Paris)</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :</p> <p>EPERNAY</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p> <p>©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics</p>
---	---	---	---	--

<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
	
<p>Département : MARNE Commune : SEZANNE</p>	<p>Section : H Feuille : 000 H 07</p>
<p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/3000</p>	<p>Date d'édition : 01/07/2016 (niveau local de Paris)</p>
<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : EPERNAY</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p style="text-align: right;">cassandre.gouy.fr ©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics</p>	



-  Problème thermique
-  Dégradation
-  Vacance
-  Patrimoine



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Effet attendu : <ul style="list-style-type: none">- La mise en place d'une signalétique spécifique le long de la RN4 invitant et incitant les usagers à s'arrêter dans la ville- Les atouts du territoire valorisés et mis en avant- Des retombées économiques supplémentaires pour les professionnels sézannais Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">- Flux de passages
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette labellisation permettra l'animation et la promotion de notre territoire et ainsi que des retombées économiques importantes.
Annexes	

FICHE ACTION N° 10

Partenariat – Nogent-sur-Seine

Orientation stratégique	Le renforcement de l'attractivité touristique
Action nom	Partenariat avec la Ville de Nogent-sur-Seine dans le domaine de l'animation et de la promotion culturelle et patrimoniale de nos territoires
Action n°	10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Sézanne
Description de l'action	<p>Pôles d'attractivité de leurs territoires respectifs, les Villes de Nogent-sur-Seine et de Sézanne présentent de nombreuses caractéristiques communes : elles sont situées aux portes de la région parisienne, elles sont le siège du dynamisme commercial et industriel de leurs bassins de vie, elles bénéficient d'importantes richesses patrimoniales, culturelles et naturelles, et elles mènent des politiques volontaristes pour préserver, développer et mettre en valeur ces atouts (notamment par l'obtention de labels valorisant ces patrimoines). Elles travaillent également sur des enjeux similaires, propres aux villes-centres, comme la dynamisation commerciale de leur centre-ville, et font partie toutes les deux du dispositif des Petites Villes de Demain.</p> <p>Fortes de ce constat, elles ont décidé de s'engager dans un partenariat qui vise à rendre leurs territoires plus attractifs, et qui permettra aux élus et aux équipes des deux Villes d'échanger régulièrement de façon formelle ou informelle, pour des retours d'expériences et de bonnes pratiques, et par des réflexions en commun sur des problématiques communes, voire de mutualiser leurs moyens (groupements ponctuels d'achat par exemple).</p> <p>Différentes pistes pourraient ainsi être explorées en commun, en s'appuyant en outre, dans certains domaines, sur le tissu associatif local.</p> <p>Par ailleurs, les deux Offices de tourisme seront sollicités pour assurer la promotion du patrimoine architectural et naturel, des événements festifs et des manifestations culturelles organisées par les deux Villes.</p> <p>D'autre part, les deux Offices envisagent de travailler également ensemble pour proposer des produits touristiques communs (par exemple des promenades et randonnées-découvertes reliant les deux territoires).</p> <p>Les objectifs :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - relayer systématiquement dans l'une des deux Villes la communication sur ce qui se passe dans l'autre - attirer plus de monde au musée Camille Claudel (labellisé Musée de France), le faire mieux connaître et reconnaître des habitant(e)s des deux villes - organiser/faciliter la venue de Sézannais(es) à Nogent-sur-Seine et inversement pour participer aux événements culturels ou festifs (communication, transport) - « mutualiser » certains spectacles : faire venir un(e) artiste ou un groupe le vendredi dans l'une des deux Villes et le samedi dans l'autre par exemple, ce qui serait susceptible de créer une dynamique et sans doute de réduire les coûts - travailler avec les deux écoles de musique et éventuellement les deux orchestres d'harmonie dans le cadre de la réflexion en cours sur la création d'un pôle musical à Nogent-sur-Seine, qui pourrait peut-être, le moment venu, s'ouvrir vers Sézanne - une action commune pour la mise en place de vitrophanies dans les vitrines vides.
Partenaires	Nogent-Sur-Seine
Dépenses prévisionnel/définitif Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connu à ce jour
Calendrier	Les Conseils Municipaux de Nogent-sur-Seine et de Sézanne ont pris des délibérations conjointes à l'automne 2022, et les deux Maires ont signé une déclaration d'amitié, le 22 octobre à Nogent-sur-Seine lors de la Foire St-Simon, et le 25 novembre à Sézanne à l'occasion du lancement des festivités de fin d'année.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action est inscrite dans le PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Effet attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner une impulsion supplémentaire aux aspects culturels, architecturaux et naturels de nos deux villes en sensibilisant le public. - Concevoir des événements dans nos deux villes autour du patrimoine par exemple afin de le rendre attractif et d'en augmenter la fréquentation. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions et échanges
Conséquence sur la fonction de centralité	Le tourisme est un levier au service des territoires et des habitants. Ce partenariat permettra à nos deux villes de s'aider mutuellement pour faire de Sézanne et de Nogent-sur-Seine, des bourgs-centres plus attractifs et plus dynamiques qui valent le détour.
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 10.1 : Déclaration de coopération amicale entre la Ville de Sézanne et la Ville de Nogent-sur-Seine



Nogent-sur-Seine
Passionnement

Déclaration de coopération amicale entre la Ville de Sézanne et la Ville de Nogent-sur-Seine

Cette initiative marque la volonté commune des deux villes :

- ✓ *de développer et d'intensifier les liens d'amitié et de coopération*
- ✓ *de promouvoir la collaboration dans les domaines de la culture et du patrimoine*
- ✓ *de favoriser les échanges en matière d'animation et de labellisation*
- ✓ *d'encourager les rencontres et le partage entre les habitants et les acteurs locaux*

Sézanne, le 25 novembre 2022

Sacha Hewak

Maire de Sézanne

*1^{er} Vice-président de la C.C. de Sézanne Sud-Ouest Marnais
Président de l'Office de Tourisme de Sézanne et sa région*

Estelle Bomberger-Rivot

Maire de Nogent-sur-Seine

*Vice-présidente de la C.C. du Nogentais
Conseillère départementale*

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 051-215104985-20240208-SV_2024_02_01-DE